



**INSPIR'
ACTION**

**CARTOGRAPHIER
LES ZONES EN
FRAGILITÉ
- VILLE DE
PARIS**

Cartographier les zones en fragilité environnementale, sociale et sanitaire

Ville de Paris [Île-de-France]

contexte de l'action

La ville de Paris a adopté un plan « Paris Santé Environnement » (PPSE) en 2017, afin d'agir sur les inégalités de santé et prévenir les injustices environnementales. Le PPSE est un cadre politique qui définit les grandes orientations de la politique de santé environnementale de la ville de Paris et identifie des leviers d'action. Il vise deux objectifs leviers : d'une part, réduire l'exposition aux nuisances et améliorer l'accès de tous à des aménités de proximité ; d'autre part, renforcer la participation de tous aux politiques publiques agissant sur la santé environnementale.

Comme l'explique l'introduction du plan, « cela suppose de se doter d'outils de description, de compréhension et de suivi des inégalités environnementales à l'œuvre sur le territoire parisien et sur sa population ». C'est pourquoi une fiche-action du PPSE intitulée « Renouveler les modalités d'intervention dans les quartiers où des fragilités en santé environnementale sont repérées » prévoit d'identifier les zones de cumul d'inégalités sociales et d'inégalités environnementales de santé, dans le but de prioriser l'action publique.

fiche-identité de l'action

Porteur du projet: Ville de Paris - Service parisien de santé environnementale

Créé en septembre 2016, le SPSE est intégré à la sous-direction de la santé, dans la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. S'inscrivant dans le cadre du PPSE, il a une mission générale d'expertise : il réalise des études, mène des enquêtes sur le terrain, effectue des



INSPIR' ACTION

CARTOGRAPHIER
LES ZONES EN
FRAGILITÉ

- VILLE DE
PARIS

prélèvements, des analyses et des interventions, et émet des recommandations.

Statut du projet : en cours de mise en œuvre depuis 2017

Échelle : commune

Thématiques traitées : observation locale, santé environnementale

Public visé : tout public

Partenaires opérationnels :

- Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : en charge de construire les indicateurs et les cartes, et d'apporter son expertise dans les champs du social et de l'environnement ;
- Membres du comité technique (voir sa composition plus bas)

Partenaires financiers : action entièrement financée par la ville de Paris

Gouvernance : trois entités entrent dans la gouvernance de ce projet :

- une équipe technique, constituée du SPSE (pilotage administratif et scientifique) et de l'Apur (réalisation des livrables). L'équipe technique a pour rôle d'élaborer la méthodologie (choix des critères environnementaux, sociaux et sanitaires à cartographier, construction des indices, représentations cartographiques), d'interpréter les résultats et de les valoriser ;
- un comité de pilotage, constitué d'un représentant de l'adjoint au maire chargé de la santé, un représentant de la sous-direction de la santé, un représentant de l'Apur et un représentant du SPSE. Il a pour rôle de fixer les orientations du projet, procéder aux arbitrages nécessaires et valider les livrables ;
- un comité technique, constitué de producteurs de données et d'experts (Airparif, Bruitparif, DRIEE Ile-de-France, ARS Ile-de-France, CPAM Paris, centre anti-poison et de toxicovigilance, Institut d'aménagement urbain d'Ile-de-France, observatoire régional de santé d'Ile-de-France, Université Paris Nanterre, EHESP, services de la Ville de Paris - Direction de l'action sociale et de la santé, Direction des espaces verts et de l'environnement, Direction du logement et de l'habitat, mission résilience du secrétariat général). Il a pour rôle l'appui scientifique et technique à l'élaboration des indices.

Articulation avec les politiques publiques : PRSE (Plan régional santé-environnement), contrat local de santé (la fiche sur la santé environnementale renvoie au PPSE), ateliers santé ville

Moyens affectés : budget de 105 000 € (temps ingénieur : environ 70 % ETP ; prestation payante de l'Atelier urbain d'urbanisme : 48 000 €)



INSPIR' ACTION

CARTOGRAPHIER
LES ZONES EN
FRAGILITÉ
- VILLE DE
PARIS

objectifs de l'action

- > Construire un outil cartographique permettant d'identifier, à une échelle fine les zones du territoire qui cumulent défaveur environnementale et forte présence de populations vulnérables (zones de fragilité en santé environnementale)
- > Prioriser l'action publique dans les zones identifiées, afin de réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé

description de l'action

Le travail engagé par la ville de Paris s'appuie sur une expérience de l'ORS (Observatoire régionale de santé) et l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme) qui avait identifié les points noirs environnementaux à l'échelle de l'Île-de-France. La ville souhaite produire sa propre cartographie avec des indicateurs plus adaptés au territoire parisien et permettant l'action à l'échelle de ses quartiers.

Pour mener à bien ce projet, la ville s'est associée à l'Apur, lequel est chargé de construire les indicateurs et cartes. Les contours de la méthodologie ont été définis au 2^e trimestre 2017 : identification des thématiques pertinentes pour le territoire, organisation du travail, définition des livrables.

Ensuite, il s'est agi d'identifier les données et indicateurs disponibles pour chaque thématique, puis de construire des indicateurs thématiques en coopération avec le comité technique (de septembre 2017 à juin 2018).

Enfin, le 2^e semestre 2018 (en cours) est consacré à construire des indices synthétiques devant permettre d'identifier les zones en fragilité en santé environnementale à Paris.

résultats de l'action

- > Finalisation de la cartographie au 1^{er} trimestre 2019.
- > Préparation de cartes thématiques et d'un indice synthétique

perspectives

- > Présentation des résultats et de l'outil interactif aux services de la Ville de Paris intéressés
- > Valorisation scientifique des résultats



INSPIR' ACTION

—

CARTOGRAPHIER
LES ZONES EN
FRAGILITÉ

- VILLE DE
PARIS

> Actions sur le terrain suite aux résultats de l'étude : réalisation de diagnostics territoriaux co-construits avec les habitants sur les territoires identifiés, définition d'actions à mettre en œuvre et mise en place de ces actions

conseils pour reproduire ce projet

> Bien identifier les souhaits et besoins des commanditaires de l'étude, notamment le nombre quartiers et/ou la surface de la ville et/ou le nombre d'habitants devant/pouvant être mis en avant par le repérage cartographique des zones de cumul de défaveurs

repères sur le territoire

Territoire : ville de Paris, soit 2 200 200 habitants

Contrat de ville : Paris compte 20 quartiers prioritaires, où vivent près de 150 000 personnes ([consulter le contrat de ville 2015-2020 de Paris](#))

Démarche territoriale de santé : le CLS parisien renvoie vers le PPSE pour les sujets de santé environnementale

aller plus loin

> Note de cadrage « Outil d'identification des zones en fragilité environnementale, sociale et sanitaire » (2017) : http://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/note_de_cadrage_zones_de_fragilite_se.pdf

> Plan parisien de santé environnementale : <http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/agir-pour-l-environnement/sante-environnementale-2082>

> Inégalités environnementales – identification de points noirs environnementaux en région Île-de-France (2016) : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1212/Rapport_etude_PNE_DEF_web.pdf



INSPIR' ACTION



CARTOGRAPHIER
LES ZONES EN
FRAGILITÉ
- VILLE DE
PARIS

contact référent

Sophie Barral

Coordinatrice de l'observation en santé environnementale

Ville de Paris – Service parisien de santé environnementale

sophie.barral@paris.fr

01 44 97 88 19

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Précarité et santé environnementale » : à télécharger ici → <http://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/precarite-et-sante-environnementale>

Complété le 18.10.2018